

Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018 à Berne

Élection de la présidence de la Commission de nomination pour le mandat 2019 – 2022

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Koni Bruderer comme président de la Commission de nomination pour le mandat 2019 – 2022.

Berne, le 18 septembre 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués
La présidente La directrice du Secrétariat
Claudia Haslebacher Hella Hoppe

L'article 15 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

¹ *La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Eglises membres différentes.*

² *Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d'un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d'un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.*

³ *Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l'Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.*

Le Bureau propose à l'Assemblée des délégués de réélire pour le mandat 2019 – 2022 comme président de la Commission de nomination :

Présidence Koni Bruderer, pasteur ARAI actuel